

**Symposium tripartite sous-régional du BIT sur les politiques en matière de migration  
de main d'œuvre et de développement en Afrique de l'Ouest  
Dakar, Sénégal, 16-18 décembre 2003**

**Un aperçu sur le Programme MIDA de l'Organisation  
Internationale pour les Migrations (OIM)**

Présenté par M. Mamadou Abdoulaye MBENGUE,  
Assistant de Programme au Bureau régional OIM  
Dakar

## **Le MIDA : Une opportunité pour le développement de l'Afrique**

### **Introduction :**

En tant qu'organisation internationale de référence dans le domaine de la gestion des flux migratoires, l'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et pour la société. Considérant que la migration internationale est une chance pour la coopération et le développement, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour:

- . Promouvoir le développement économique et social à travers les migrations
- . Oeuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants
- . Contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires
- . Favoriser la compréhension des questions de migration.

### **L'enjeu**

Malgré ses potentialités, l'Afrique connaît encore beaucoup d'obstacles à son développement endogène. En effet, une croissance démographique globalement importante combinée à une situation politique, économique ou sociale difficile ont poussé bon nombre de ses ressortissants à s'expatrier pour améliorer leur situation. Par ailleurs, dans de nombreux pays, l'expansion de l'épidémie du VIH/SIDA prive l'Afrique des ressources humaines indispensables à son développement socioéconomique. Cette situation entraîne les conséquences suivantes :

- La majorité des pays africains perdent une part significative de leurs compétences au bénéfice de pays plus développés qui connaissent un déficit dans certains domaines des ressources humaines. La plupart des pays d'Afrique ne disposent pas de la masse critique d'experts nationaux indispensables au développement endogène.
- La capacité de création d'emplois et de richesses s'en trouve évidemment réduite, ce qui entraîne une hausse du chômage et une baisse de la productivité, ainsi que des effets socio-économiques négatifs dans les zones où les transferts de fonds sont importants ;
- La recherche et les innovations technologiques sont ralenties et le degré de dépendance par rapport aux pays plus développés s'accroît en même temps que le fossé numérique.

En vue de réduire les effets de l'exode des cerveaux en Afrique, l'OIM a mis en oeuvre le programme de retour des nationaux africains qualifiés (RQAN) facilitant le transfert des ressources humaines qualifiées vers les pays d'Afrique de 1983 à 1999.

A présent, ce programme est terminé et la réflexion menée en 2000 par plus de 20 états africains a permis de définir des approches innovantes et pragmatiques de la mobilité des compétences, qui se traduisent dans les fondements du programme MIDA

### **Le MIDA**

Le programme MIDA (Migrations pour le développement en Afrique) est un programme de renforcement des capacités institutionnelles en Afrique fondé sur une synergie entre les profils et la demande des pays et dont l'objet est le transfert de compétences et de ressources vitales de la diaspora africaine à l'appui du développement de leur pays d'origine. Le programme n'implique plus le retour systématique des migrants, mais privilégie des formules compatibles avec leur statut légal dans le pays d'accueil autant qu'avec leur désir de contribuer au développement de leur pays d'origine, dans le respect de leur identité d'origine. Il repose essentiellement sur la notion de mobilité, tant sur le plan humain que pour les ressources.

## **QUI PARTICIPE AU MIDA ?**

Tous les pays d'origine, de transit et d'accueil, ainsi que les Africains de la diaspora qui sont désireux de contribuer au développement de leur pays d'origine tout en conservant l'ensemble de leurs acquis personnels dans le pays où ils résident de manière permanente.

## **Comment fonctionne le MIDA ?**

### **Dans les pays africains participants**

En collaboration avec les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile dans les pays africains participants, l'OIM :

- Recense les besoins prioritaires en matière de compétences au niveau sectoriel, ainsi que les incitations à l'investissement productif et à la création d'emplois ;
- Compile l'ensemble des affectations, des vacances de poste et des possibilités d'investissement offertes aux migrants ;
- Participe à la création de synergies entre les organismes du secteur public, du secteur privé et de la société civile, et avec les organismes bailleurs de fonds engagés dans des programmes de renforcement des capacités institutionnelles en Afrique en vue d'optimiser le recours à la diaspora.

Ces actions sont facilitées par la mise en place de bases de données relationnelles évolutives et la formation à leur utilisation.

### **Dans les pays d'accueil**

En partenariat avec les gouvernements, les universités et les écoles de formation professionnelle, les employeurs du secteur privé et les associations africaines au sein des pays d'accueil, l'OIM se charge :

- De recenser les compétences et les ressources disponibles parmi les Africains de la diaspora, dans la perspective de formules de travail virtuel ou de télétravail, de missions temporaires nécessitant des séjours successifs ou répétés ou d'affectations permanentes dans les pays cibles ;
- De mener des campagnes d'information ciblées au sein des communautés de migrants, en mettant l'accent sur les domaines de compétences fortement déficitaires. L'accès des femmes migrantes à ce programme sera particulièrement favorisé.
- De travailler avec les gouvernements sur les évolutions de conditions de séjour et de circulation des migrants liées à la mise en oeuvre du MIDA, conformément aux engagements pris notamment par l'Union Européenne, l'Organisation de l'Unité Africaine/l'Union Africaine ainsi que les pays ACP dans le cadre des accords de Cotonou.

### **Au sein de l'OIM**

En partenariat avec les Gouvernements, les universités et les écoles de formation professionnelle, les employeurs du secteur privé et les associations africaines au sein des pays d'accueil, l'OIM qui a déjà commencé à mettre en oeuvre un programme MIDA dans la région des Grands Lacs (Le Burundi, la République Démocratique du Congo et le Rwanda) :

- Constitue et alimente régulièrement une banque de données spécialisées contenant les besoins de ressources humaines qualifiées identifiées dans les pays africains et les compétences disponibles dans la diaspora. Cette base de données est partagée avec les pays d'origine et d'accueil ;

- Recrute et forme le personnel appelé à gérer le transfert des compétences et autres ressources des Africains de la diaspora pour les programmes de développement en Afrique ;
- Fait en sorte qu'il soit davantage fait appel, en matière de partenariat, aux Africains de la diaspora pour la coordination et/ou la mise en oeuvre de co-entreprises entre les pays d'accueil et les pays d'origine ;
- Fournit, s'il y'a lieu, une assistance aux déplacements, (accueil à l'arrivée et mesures d'ajustement).

## **LE DISPOSITIF**

Ce programme repose sur un dispositif cohérent :

- Les pays intéressés inscrivent le MIDA dans leur Programme Indicatif National (PIN) et l'OIM, de son côté, les appuie dans leur recherche de financement additionnel ;
- Le MIDA est coordonné sur le terrain par un binôme constitué du responsable national désigné par les autorités et du responsable du projet MIDA de l'OIM ;
- Le bureau régional de l'Organisation coordonne les programmes en cours pour les pays de son ressort géographique et joue, avec le siège, un rôle de facilitation dans la mise en oeuvre ;
- La formulation finale des programmes est coordonnée par le Bureau de Bruxelles, à partir des indications recueillies dans le pays ou dans la région cible ;
- Le siège de l'OIM fournit un soutien technique dans les domaines qui concernent la gestion des migrants (MMS), les relations extérieures, en particulier grâce au pôle Afrique (ERD), les relations avec les donateurs DRD) ainsi que le lien entre migration et santé (MHS). L'ensemble du dispositif EST suivi par le Bureau de la Direction générale (DGO)

## **Mobilité des diasporas, Utilisation des Compétences et Transfert de Ressources**

Les éléments innovants du programme MIDA sont le recours aux technologies de l'information pour permettre la mobilité et l'utilisation des compétences ainsi que le transfert des ressources. Le programme assure la préservation des acquis des migrants dans les pays d'accueil en leur garantissant une libre circulation dans les pays d'origine. Le réservoir potentiel de personnes désireuses de mettre leurs compétences, leur savoir-faire et leurs ressources au service du continent africain et de son développement devrait s'en trouver ainsi considérablement accru.

## **Modalités de mise en oeuvre du MIDA**

Au niveau mondial, les systèmes de technologie de l'information utilisant les communications par satellite peuvent réduire sensiblement les dépenses liées à la présence physique tout en facilitant la mobilité et la disponibilité des compétences.

Certaines prestations intellectuelles et techniques peuvent être effectuées en ligne. Des services bancaires, juridiques, médicaux et autres correspondant exactement aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires peuvent être assurés avec le minimum de présence physique. La diffusion de données sous forme numérique et surtout les formules d'apprentissage à distance sont parmi les options prioritaires dans le cadre du MIDA

## **Formules de séjours successifs/répétés**



Dans certains cas, les compétences et le savoir-faire des nationaux de la diaspora sont requis sur place, dans le pays d'origine, pour constituer ou renforcer des équipes et obtenir l'effet démultiplicateur recherché par le MIDA. Le programme prévoit notamment un nombre limité d'aller-retour en cas de besoin dûment identifié. La mobilité des cadres africains émigrés entre le pays d'accueil et le pays d'origine est un facteur important dans le transfert efficace des compétences et du renforcement des capacités dans les pays en développement. A cet égard, le programme MIDA va dans le sens de la politique migratoire des Etats membres de l'UE vis-à-vis des pays ACP, telle que précisée à l'article 13 de l'Accord de Cotonou et renforcée depuis les sommets de Tampere et de Laken.

## **Transfert de Ressources pour le développement**

Les rapatriements de fonds depuis l'étranger sont une source importante de devises pour bon nombre de pays africains. De nombreux migrants de la diaspora ne rapatrient cependant des fonds que pour la consommation domestique et pour de menus investissements à caractère communautaire, sans véritable effet de levier sur le développement.

En collaboration avec les gouvernements et le secteur privé, l'OIM aidera les Africains de la diaspora à canaliser ces rapatriements de fonds et autres ressources pour des formules d'investissements productifs générateurs de revenu, d'emploi et de travail, en particulier dans les PME/PMI.

Pour y parvenir, l'OIM devra solliciter l'aide et les services d'institutions locales reconnues dans les pays d'origine telles que les Centres nationaux d'investissement, les chambres de commerce ou les instances nationales du patronat, en liaison avec leurs partenaires des pays d'accueil, afin de dynamiser le secteur privé par le rapprochement de la demande nationale de main d'oeuvre qualifiée et de l'offre issue de la diaspora.

La clé de la réussite dans ce domaine réside dans les mesures d'accompagnement, notamment en matière d'incitation fiscale et douanière et de sécurisation des investissements. Elles pourront être prises en liaison avec les Etats et les partenaires au développement spécialisés comme la CEA, le BIT, l'ONUDI et le PNUD

## **Réinstallations à titre définitif**

Les transferts de cette nature ont vocation à rester marginaux dans le cadre du MIDA et s'opèrent suite à la décision à la décision volontaire des membres de la diaspora de rentrer définitivement dans leur pays pour prendre part à son développement.

UN soutien direct peut être envisagé au cas par cas, afin de couvrir des dépenses telles que les frais de voyage pour l'intéressé et sa famille, de même que le transport des bagages et des effets personnels.

## **Résultats Escomptés**

### **Pour les pays africains participants**

- Atténuation du phénomène d'exode des compétences ;
- Instauration de partenariats et renforcement de synergies entre les gouvernements et les organismes de coopération technique dans les pays africains et dans les pays d'accueil, de même que les associations d'Africains de la diaspora ;
- Transfert et utilisation, par les Africains de la diaspora, de leurs compétences, de leur expérience et/ou de leurs ressources ;
- Amélioration du processus de gestion nationale des capacités par une meilleure allocation des ressources humaines disponibles ;
- Amélioration sur le plan de la création d'emplois et des possibilités d'embauche par l'accroissement des investissements ;

- Rentabilité accrue de la mise en oeuvre des programmes de développement, désormais gérés par des nationaux qualifiés

### **Dans les diasporas africaines**

- Renforcement du caractère productif et de la pertinence des projets de développement mis au point avec les communautés locales des pays d'origine ;
- Amélioration de la circulation de l'information sur le programme MIDA dans les associations et les groupements communautaires ;
- Retombées économiques en faveur des migrants, rentabilité des investissements et meilleure crédibilité des projets , qui s'inscrivent dans un cadre reconnu par les pays d'origine et d'accueil ;

### **Pour les pays d'accueil participants**

- Les pays d'accueil continuent à satisfaire leur demande de ressources humaines qualifiées additionnelles en accord avec leurs priorités en matière de développement socio-économique ;
- Les liens de partenariat centrés sur le co-développement se trouvent renforcés entre les pays d'origine et les pays d'accueil, ainsi qu'avec les diasporas africaines, selon le cadre défini par les accords de Cotonou ;
- La mise en place et/ou l'amélioration des politiques migratoires nationales favorisant la mobilité des Africains qualifiés de la diaspora est perceptible grâce au dialogue entre pays d'origine et pays de destination autour de ce programme ;
- La mobilité des compétences et des ressources est améliorée par l'évolution des législations concernant l'entrée, le séjour et la mobilité des personnes ;

## **FINANCEMENT**

L'OIM coopère avec les gouvernements des pays d'origine pour veiller à ce qu'ils mettent en place les structures et procédures administratives et financières appropriées, notamment par :

- L'ouverture dans les budgets nationaux, d'une ligne de crédit pour le MIDA à l'intérieur du Programme Indicatif National (PIN) et l'allocation de ressources permettant de solliciter l'appui du FED (Fonds européen de développement)
- Une action commune à plusieurs pays africains ou par l'entremise des organes sous-régionaux tels que la CDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la CAE (Communauté de l'Afrique de l'EST), la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), l'UMA (Union du Maghreb arabe) en vue d'obtenir des fonds par l'intermédiaire du Programme Indicatif Régional (PIR) auprès du FED
- Une action menée par les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) pour l'obtention de fonds du FED, conformément à l'Accord de Cotonou

D'autres sources de financement sont également sollicitées au niveau bilatéral, régional ou, plus largement, au niveau multilatéral. L'African Capacity Building Foundation (ACBF) et la Banque Africaine de Développement ont déjà été consultées par l'OIM.

L'accord entre la Belgique et les pays de la région des Grands Lacs pour la mise en oeuvre d'un programme MIDA spécifique s'inscrivant dans une logique de diplomatie préventive montre la viabilité du concept et sa flexibilité.

## **LES PARTENAIRES DE L'OIM**

## LES INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC DES PAYS AFRICAINS

*Les Ministères du Travail, de l'emploi et/ou des affaires sociales* constituent une banque de données des besoins en compétences dans les secteurs déficitaires, en particulier les secteurs sociaux et productifs.

Ils ont vocation à coordonner les besoins sectoriels et à jouer un rôle essentiel dans la définition des politiques nationales en matière de mobilisation et d'utilisation des diasporas.

*Les Ministères des finances et de la planification économique* recensent les sources de financement et estiment les niveaux des transferts de fonds en provenance de la diaspora dans leur pays. Ils collaborent également avec les centres d'investissement et le secteur privé afin de faire connaître les domaines prioritaires d'investissement économique et d'inscrire le programme MIDA en tant que priorité dans leur plan de développement national. Ils assurent la sécurité des investissements des membres de la diaspora qui choisissent de mettre leurs ressources au service du développement de leur pays d'origine.

Ils créent des systèmes d'incitation, notamment par l'exonération de taxes et droits de douane dans le cadre de transactions avec les nationaux de la diaspora. En outre, ils ont la responsabilité de planifier la politique de ressources humaines au niveau macro-économique et de collaborer avec l'ensemble des ministères sectoriels dans ce domaine.

*Les Ministères des affaires étrangères et de la coopération* apportent leur aide au niveau de la mobilisation du soutien interministériel en vue du recensement des compétences disponibles et des ressources des Africains de la diaspora. Ils veillent à ce que leurs gouvernements poursuivent leur engagement en faveur du MIDA, notamment à travers la mise en place d'un dispositif de pilotage comme l'Observatoire des diasporas.

*Les Ministères de l'intérieur/des affaires intérieures* travaillent avec leurs homologues des pays d'accueil :

- Pour favoriser la mobilité des Africains disposant des compétences et/ou des ressources nécessaires au développement de leur pays d'origine, en particulier par l'évolution des documents de voyage et des dispositions réglementaires, tout en restant attentifs aux exigences de la sécurité intérieure ;
- Dans le but de trouver une formule qui, outre la nécessaire mobilité, permette aux migrants de jouir de la protection et des droits en vigueur à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil, dans le respect des instruments de droit international et des principes définis par les Accords de Cotonou.

*Les Ministères de l'enseignement supérieur/Recherche Scientifique*, en liaison avec les universités, les écoles de formation professionnelle et les centres de recherche, formulent leurs besoins en matière de diversification des filières et de formation à la gestion des migrations. Ces demandes sont confrontées aux bases de données prévues dans le cadre du programme et les membres de la diaspora contribuent à y répondre, pour installer durablement une culture nationale prenant en compte les questions migratoires.

*Les Ministères de la santé* définissent leurs besoins en matière de politique de santé publique (incluant les questions de planification des naissances et de lutte contre les MST/SIDA) et les relient à une stratégie nationale de formation des ressources à laquelle l'OIM peut apporter son concours, pour ce qui concerne les incidences des mouvements migratoires sur la santé (lutte contre la propagation du VIH sur les axes routiers, ferroviaires, fluviaux et dans les ports, par exemple) en synergie avec l'OMS et l'ONUSIDA.

### Des institutions du secteur privé des pays africains

En coopération avec leurs homologues des pays d'accueil, et par l'entremise des associations d'employeurs ou des chambres de commerce et d'industrie ainsi que toute autre institution compétente, les institutions du secteur privé :

- Participent au recensement des besoins spécifiques des pays bénéficiaires et des compétences disponibles dans les pays d'accueil ;

- Contribuent à la création d'emplois ou à la mise en oeuvre des dispositifs incitatifs pour que les migrants mettent leurs compétences et autres ressources au service du développement de leur pays d'origine tout en restant ancrés dans leur pays d'accueil.

## **La Diaspora**

### *Les associations africaines de la diaspora :*

- Facilitent l'identification, le recensement et la localisation des nationaux possédant les compétences appropriées et autres ressources pour le développement de leur pays d'origine en organisant des réunions d'information, en menant des campagnes dans les médias, en travaillant avec les universités, les centres de recherche et les collectivités locales.
- Participent au développement dans leur pays d'origine en expliquant les diverses possibilités et les modes de fonctionnement du programme MIDA et en se mobilisant, en tant que communauté, sur des projets inscrits dans cette dynamique.

*Les employeurs, universités et organismes professionnels* apportent leur concours en favorisant la mobilité des cadres africains dans leur milieu professionnel et en garantissant les possibilités de retour sur le poste occupé avant la participation au programme, dans les mêmes conditions statutaires et financières.

## **Les organismes régionaux et sous-régionaux**

*L'OUA/UA* a approuvé le programme MIDA lors du sommet de juillet 2001, à Lusaka (Zambie) par sa décision 614, et a demandé à l'OIM d'aider les gouvernements africains à formuler leurs politiques migratoires.

La *CDEAO*, la *SADC*, la *CAE*, l'*UMA* ont entrepris, avec l'OIM, de mettre en place des partenariats visant à renforcer les liens entre la migration et le développement en Afrique

## **Les Organisations et Agences Multilatérales**

*La Commission de l'Union Européenne* s'EST engagée, dans le cadre de l'Accord de Cotonou signé le 23 juin 2000, à appuyer le renforcement des capacités des Etats ACP intéressés, notamment par des programmes relatifs à la création d'emplois, à la lutte contre la pauvreté et aux processus axés sur des régions et des petits groupes de pays, conformément aux dispositions des articles 13, 79 et 80 de l'Accord de Cotonou, dans le cadre de l'intégration régionale et de la lutte contre l'exode des cerveaux.

*La Banque Mondiale* a mis sur pied des programmes de renforcement de capacités en faveur des pays africains, qui sont consacrés à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, notamment par le canal de l'IDA (Association pour le Développement International)

*La Banque Africaine de développement* (BAD) finance également des programmes de renforcement de capacités, principalement dans les secteurs sociaux (éducation et santé).

*La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique* (ACBF) EST UN organisme majeur dans ce domaine en Afrique, qui collabore étroitement avec des partenaires continentaux comme la CEA, avec le soutien de la Banque Mondiale, de la BAD et du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement) notamment pour soutenir les programmes nationaux ou régionaux de renforcement des capacités en Afrique.



*La Banque Islamique de Développement (BID)* a confirmé son intérêt pour le MIDA et soutient, dans le cadre de sa coopération avec les pays africains au niveau du renforcement des capacités, des opérations de formation des cadres nationaux.

*La Commission Economique des nations unies pour l'Afrique (CEA)* et l'OIM collaborent pour la mise en oeuvre de leur stratégie de mise en oeuvre de leur stratégie de renforcement des capacités en Afrique, dans le cadre d'UN mémorandum d'entente et du suivi de la réunion consacrée au partenariat contre l'exode des cerveaux organisée en 2000.

*L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)* a une longue expérience en matière d'identification et de promotion des possibilités d'investissement en Afrique, et le MIDA constitue le cadre d'une coopération possible avec cet organisme.

*Le Bureau International du Travail (BIT)* et l'OIM travaillent pour développer une déclinaison spécifique du programme dédiée aux créations d'entreprises et d'emplois ainsi qu'à l'applicabilité des principes du micro-crédit.

*L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)* a fait connaître son intérêt à mettre en oeuvre avec l'OIM un MIDA consacré aux liens entre migrations et santé en Afrique, en particulier pour ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA. Elle souhaite, de manière plus générale, mobiliser les diasporas pour renforcer les systèmes de santé nationaux. Cette piste sera évidemment explorée en liaison avec l'ONUSIDA, qui installe des points focaux dans certains bureaux régionaux de l'Organisation.

## **L'OIM et le MIDA**

L'OIM a acquis une expérience considérable dans la conception et la mise en oeuvre de programmes de renforcement des capacités des gouvernements partout dans le monde, en facilitant notamment le retour volontaire et la réinsertion de nationaux qualifiés et expérimentés dans les secteurs prioritaires des programmes de développement national.

Dans le cadre du MIDA, l'OIM entend jouer un rôle de catalyseur dans la mise en place d'un mécanisme approprié et durable, susceptible de renforcer la contribution de la diaspora africaine aux efforts de développement des pays d'origine, tout en préservant le rôle des nationaux africains sur les marchés du travail, à la fois dans les pays hôtes et dans les pays d'origine. Elle favorisera la constitution de bases de données spécialisées en même temps que la planification et le transfert effectif des compétences. Elle a d'ores et déjà engagé de vastes initiatives axées sur la constitution de réseaux destinés à familiariser les parties prenantes avec l'approche du MIDA et a suscité un intérêt pour une participation active à l'instauration de partenariats et à la coopération tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral.